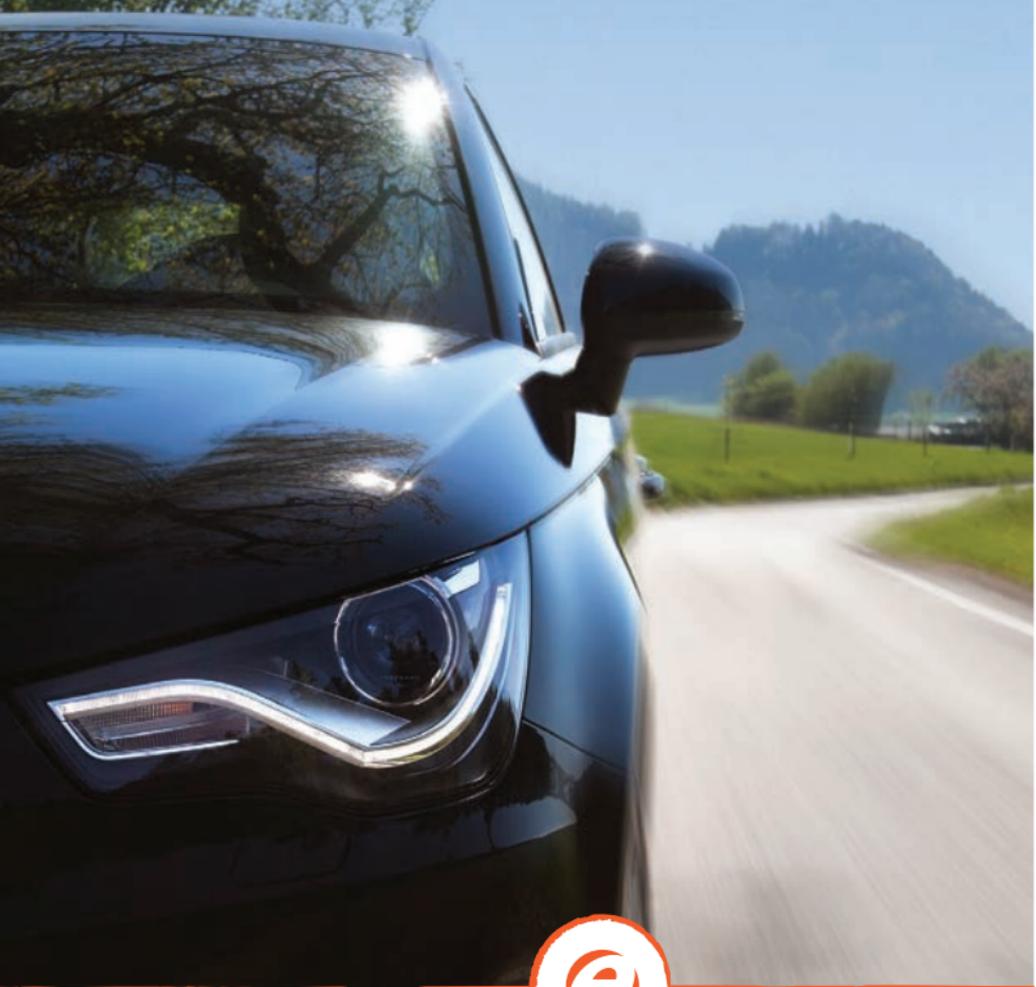


# Usage diurne obligatoire des feux. Roulez malin !

Utilisez des FCD à LED plutôt que  
des feux de croisement.



suisse énergie



AGVS | UPSA

Auto Gewerbe Verband Schweiz  
Union professionnelle suisse de l'automobile  
Unione professionale svizzera dell'automobile

L'usage diurne des feux est obligatoire depuis début 2014.

Cette mesure fait partie de « Via Sicura », le programme de sécurité routière de la Confédération.



# Une nouvelle réglementation

---

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les véhicules automobiles (entre autres voitures particulières, poids lourds, voitures de livraison et autocars) doivent circuler avec les feux allumés toute la journée, de même que les motos. Cette obligation ne s'applique pas aux cyclomoteurs, aux vélos traditionnels et aux vélos électriques, ainsi qu'à tous les véhicules mis en circulation avant 1970.

Cette mesure vise à accroître la sécurité du trafic. Les véhicules avec feux allumés sont mieux visibles, même par beau temps. On pourra ainsi éviter des accidents, comme le montre l'expérience acquise dans d'autres pays : aux intersections en particulier, on peut réduire le nombre d'accidents graves.

## Deux possibilités

Il existe fondamentalement deux possibilités de satisfaire à cette nouvelle exigence : allumer les feux de croisement ou circuler avec des feux spéciaux de circulation diurne (FCD).

Les FCD consistent en deux phares blancs (comportant chacun un ou plusieurs modules lumineux) qui sont installés à l'avant du véhicule. C'est la meilleure solution, car ces phares blancs ont été spécialement conçus pour augmenter la visibilité du véhicule, tandis que les feux de croisement ont pour principale fonction d'éclairer la route.



**Le non-respect de l'obligation de l'usage diurne des feux est passible d'une amende de 40 francs. Les feux de stationnement, de position ou antibrouillard ne peuvent pas être utilisés comme alternative aux feux de croisement ou aux FCD.**



# Les arguments en faveur des FCD

---

**Le montage ultérieur de feux de circulation diurne ou l'achat d'un véhicule neuf équipé de feux de circulation diurne à LED est recommandé... et économique.**

Circuler avec les feux de croisement augmente la consommation de carburant et donc les nuisances pour l'environnement. Avec des FCD, ce supplément de consommation est considérablement réduit.

## Les plus économes

Si les feux de circulation diurne consomment moins d'énergie, c'est parce qu'ils ne doivent pas éclairer la route et parce qu'ils sont en général seuls à fonctionner, c'est-à-dire sans feux arrière ni éclairage du tableau de bord. Les FCD à technologie LED ont une consommation d'énergie particulièrement faible.

## Les prescriptions en détail

Les FCD doivent s'allumer automatiquement au démarrage du véhicule, mais s'éteindre lors de l'enclenchement des feux de croisement ou de route. **L'allumage des feux de croisement reste obligatoire à l'aube et au crépuscule, en cas de mauvaises conditions météorologiques et dans les tunnels.** En effet, les FCD sont installés uniquement à l'avant du véhicule et fonctionnent en général sans feux arrière.



**L'UPSA, l'OFROU, SuisseEnergie et l'ESA recommandent d'acheter des véhicules neufs munis de FCD à LED, et d'équiper de ces feux les véhicules en circulation.**

Il est recommandé  
d'équiper les véhicules  
de feux de circulation  
diurne (FCD).

C'est judicieux d'un point de vue  
énergétique... et économique.



# Montage sur des véhicules déjà en circulation

---

Comme le montre le calcul de la page suivante, les feux de circulation diurne (FCD), en particulier ceux à LED, permettent de réaliser des économies.

## A noter

Le montage des FCD est soumis à des prescriptions précises et doit être effectué dans les règles de l'art. Lors du montage ultérieur de feux de circulation diurne, il faut notamment continuer à respecter l'ensemble des prescriptions de l'Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV). Il existe également des prescriptions claires concernant la disposition et les branchements électriques des FCD.

## Recommandés : les feux à LED

Pour le montage de feux de circulation diurne sur des véhicules déjà en circulation, des feux à LED sont recommandés. Ils ont besoin de moins d'énergie que les feux à ampoules. De plus, ils durent plus longtemps et sont donc plus économiques.



**L'OFROU a rédigé un aide-mémoire\* qui énumère les principales prescriptions et dimensions, ainsi que les marques d'homologation.**

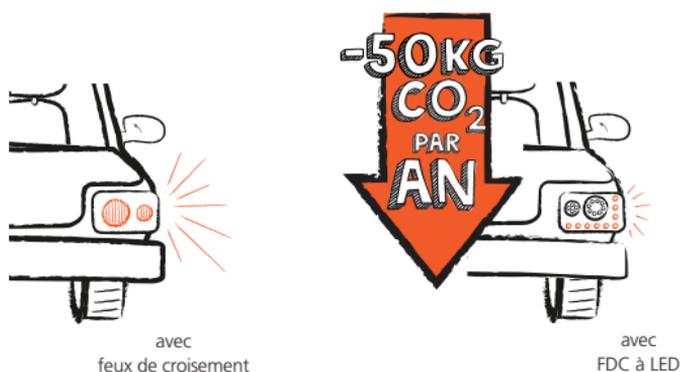
# A exiger à l'achat d'un véhicule neuf

**Les véhicules neufs ne sont pas encore tous équipés de série de FCD, de sorte qu'ils utilisent les feux de croisement pour l'usage diurne.**

Lors de l'achat d'un véhicule neuf, il faut veiller à ce que les FCD soient présents. Les arguments en leur faveur sont clairs.

## Calcul

Outre la réduction de la consommation de carburant et donc des émissions de CO<sub>2</sub>, les FCD ont également des effets positifs sur le porte-monnaie. Avec les feux de croisement, l'augmentation de la consommation peut atteindre 3 dl aux 100 km, tandis que les FCD n'ont besoin que de 0,2 à 0,5 dl de carburant supplémentaire. Avec une moyenne annuelle de 12'000 kilomètres parcourus (dont 70% de jour), on obtient ainsi, par véhicule et par an, une réduction de la consommation pouvant atteindre 24 litres, soit encore une diminution d'environ 50 kg des émissions de CO<sub>2</sub>.



La réduction de la consommation de carburant permet d'économiser de l'argent. Avec un prix du litre d'essence de CHF 1,75 et une distance parcourue de 50 000 km, cela fait déjà quelque CHF 160.-.

Cette économie permet d'amortir le coût des FCD.



Comme les feux de circulation diurne font de plus en plus partie de l'équipement standard des voitures particulières, une voiture dépourvue de FCD pourrait voir dans un avenir proche son prix de revente diminuer. En effet, de tels modèles seront bientôt considérés comme obsolètes, étant donné l'absence de cet élément typique des automobiles actuelles.

# Les partenaires du projet FCD

---

## Confédération

- OFROU
- OFEN/SuisseEnergie

## Organisations spécialisées

- UPSA (Union professionnelle suisse de l'automobile)
- ESA (Organisation d'achat de la branche suisse de l'automobile et des véhicules à moteur)

\*Pour consulter l'aide-mémoire de l'OFROU, voir :  
[www.astra.admin.ch](http://www.astra.admin.ch) > Services > Véhicules > Aide-mémoire



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Bundesamt für Strassen ASTRA**  
**Office fédéral des routes OFROU**  
**Ufficio federale delle strade USTRA**

---

SuisseEnergie, Office fédéral de l'énergie OFEN  
[energieschweiz@bfe.admin.ch](mailto:energieschweiz@bfe.admin.ch), [www.suisseenergie.ch](http://www.suisseenergie.ch)

Distribution : ESA (Organisation d'achat de la branche suisse de l'automobile et des véhicules à moteur), Tél. : 034 429 00 21, [www.esa.ch](http://www.esa.ch)  
Numéro de commande 91644 d ; 91645 f ; 91646 i. Edition 05.2014